



15ème législature

Question N° : 5308	De Mme Marie-France Lorho (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique >commerce extérieur	Tête d'analyse >Déficit commercial en France	Analyse > Déficit commercial en France.
Question publiée au JO le : 13/02/2018 Réponse publiée au JO le : 08/01/2019 page : 94		

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur l'état du déficit commercial. Il s'est en effet creusé de près de 29 % en 2017, soit plus de 62 milliards d'euros, d'après les chiffres publiés par les douanes. Les estimations pour l'année 2018 ne sont pas meilleures. L'exécutif a publié une estimation du déficit à 62,8 milliards d'euros (à condition que les prix du pétrole restent stables, ce dont on peut douter, au vu de l'augmentation des prix depuis 4 ans). Certes, il est dit que l'économie française reprend, avec la croissance (1,9 % en 2019, et une estimation à 2 % pour 2018 selon la Commission européenne). Mais le déficit commercial, lui, reste en difficulté depuis longtemps. Le déficit manufacturier a par exemple atteint un record en 2017 (40,6 milliards d'euros). Le « made in France » devient de plus en plus rare. Les consommateurs se tournent vers des produits chinois, américains, coréens, allemands. En bref, ils se tournent vers les pays qui ont su prendre le train du numérique, de l'industrie nationale forte, du soutien à la manufacture. L'appareil productif français est au point mort et la reprise de l'économie française pousse les consommateurs à la consommation et les entreprises à entreprendre. Mais ils ne sont plus en mesure de trouver localement le matériel et les investissements nécessaires à leurs besoins. Seuls le luxe, l'aviation (dans un cadre devenu européen), l'espace et la pharmacie tiennent le coup, selon Patrick Artus, directeur de la recherche et des études à l'institut Natixis. Le dernier excédent commercial de la France remonte à 2003. Elle lui demande quels seront les moyens employés pour inverser cette tendance.

Texte de la réponse

En 2017, la balance des biens et services a enregistré un déficit de 22,5 Md€. Le déficit s'est creusé par rapport à 2016 (17,4 Md€) mais reste bien en deçà de son niveau de 2010 (38,8 Md€). Le solde courant atteignait -13,1 Md€ pour 2017, contre -16,8 Md€ pour 2016. L'excédent des services atteignait 26,4 Md€ pour 2017, après 17,8 Md€ en 2016 ; l'Allemagne affichant à l'inverse un déficit pour les services de 16,2 Md€. La dégradation du solde des biens reflète principalement le dynamisme de la demande intérieure française portée par la reprise de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises qui ont soutenu nos importations de biens : +6,8 % à 535,5 Md€ après +0,1 % en 2016. La facture énergétique, qui s'est alourdie en 2017, pèse fortement sur notre balance commerciale, équivalant à 63 % de notre déficit sur les biens. Ce constat ne doit pas cacher les résultats encourageants de la France en matière d'exportations de biens, avec des exportations qui ont enregistré leur meilleur taux de croissance depuis 2011 : +4,5 % à 473,2 Md€ pour les exportations de biens en 2017 après -0,6 % l'année précédente. La part de marché de la France dans le commerce mondial s'est globalement stabilisée, à 3,1 % sur les biens et 3,4 % sur les biens et services. Au premier semestre 2018, le solde des échanges de biens et services (-13,6 Md€) reste stable par rapport à la même période de l'an dernier, et ce malgré une lourde augmentation de la facture énergétique (+16 % à 22 Md€), grâce à des exportations de biens dynamiques (+4,4 % sur un an),

notamment dans l'industrie navale, les biens d'équipements et le textile. Pour l'ensemble de l'année 2018, le solde des biens hors énergie et matériel militaire devrait se redresser nettement par rapport à l'an dernier, illustrant l'amélioration structurelle de la balance commerciale française indépendamment des variations de nos importations énergétiques. L'amélioration de nos performances à l'export est l'un des objectifs prioritaires de la politique du Gouvernement, dans le prolongement des orientations données par le Premier ministre le 23 février 2018 à Roubaix. En parallèle de la politique de redressement économique menée par le Gouvernement, la réforme du dispositif d'accompagnement à l'export est en bonne voie, sous la conduite du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et de son secrétaire d'État. Business France travaille à des partenariats avec les régions et les chambres régionales de commerce et d'industrie, dont certains ont déjà été signés (Hauts-de-France, PACA, Bourgogne-Franche-Comté, Pays de Loire, Normandie), qui vont permettre d'intégrer les réseaux et d'accompagner un nombre plus important d'entreprises. Le travail sur la structuration des filières industrielles et agricoles progresse aussi, conjointement avec les ministères de l'économie et des finances et de l'agriculture et de l'alimentation. Le dispositif d'accompagnement sera plus particulièrement mobilisé pour permettre aux entreprises de bénéficier des opportunités ouvertes par les accords de commerce, notamment avec le Canada et le Japon.